

Communiqué de presse

1^{er}/12/2016

Ouverture dominicale : respectons les accords co-construits !

La CCI Nantes St-Nazaire rappelle son profond attachement au respect des accords et des engagements pris concernant l'ouverture des commerces les deux dimanches avant Noël. Ceux-ci sont essentiels pour pouvoir continuer à soutenir les commerçants du cœur de ville de Nantes qui ont tout particulièrement souffert au premier semestre des manifestations et des débordements violents qui les ont accompagnés.

Il y a bien sûr des difficultés que peuvent vivre également les commerces situés dans certains centres commerciaux nantais ; celles-ci ont des causes multiples tenant à des problématiques spécifiques à ces centres telles que l'accès et le stationnement, l'évolution des attentes des consommateurs ou encore l'attractivité et l'image. **La CCI est au service de tous les commerçants et des opérateurs pour travailler dès maintenant à l'élaboration et la mise en place d'actions spécifiques associées.**

Cette logique de collaboration est indispensable pour pérenniser les activités économiques de tous les acteurs du territoire. Les négociations d'ouverture des dimanches en 2017 et pour les années suivantes doivent s'inscrire dans cette logique globale.

Il serait dommageable pour l'économie du territoire que certains mettent en péril des accords co-construits avec les partenaires sociaux et la métropole. « *J'appelle tous les commerçants et les opérateurs de galeries à la responsabilité sur ce sujet éminemment stratégique pour tous* », déclare Yann Trichard, Président de la CCI Nantes St-Nazaire.

Contacts presse :

Marie Le Saint, T. 02 40 44 60 82, M. 06 12 25 21 98, m.lesaint@nantesstnazaire.cci.fr
Anne-Laure Verrier, T. 02 40 17 21 39 M. 06 12 79 67 94, a.verrier@nantesstnazaire.cci.fr
Twitter : @CCINantesPresse